

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **24 avril 2026**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 26/2026

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande présentée par l'entreprise ATU-CONECT, afin de réaliser des travaux pour la création d'un branchement ENEDIS.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise ATU-CONECT ZA Du Pasquier 71800Varennes sous Dun est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer des travaux de branchement d'électricité rue des Gaudriolles à partir du 27 avril février 2026 (durée 12j)

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit au niveau du chantier, la rue sera interdite à la circulation, une déviation par la rue du chemin creux sera mise en place, l'indication de la rue barrée sera installée au croisement de la rue du chemin creux et de la RD103

ARTICLE 3 :

Cette interdiction de circulation et de stationnement sera matérialisée par une signalisation routière Livre I, 8^{ème} partie du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise ATU-CONECT** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le passage des véhicules sanitaires et de sécurité ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- L'entreprise ATU-CONECT,

qui seront chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché sur le site de la commune de Sancé www.sance.fr dans la rubrique affichage légal.

Fait à SANCÉ le 24 avril 2026,

Le Maire

Thierry Pothier.

